

Les attentats contre les forces de l'ordre dans la France du XIX^e siècle

Attacks against the police in the 19th Century France

Arnaud-Dominique Houte



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lrf/427>

DOI : 10.4000/lrf.427

ISSN : 2105-2557

Éditeur

IHMC - Institut d'histoire moderne et contemporaine (UMR 8066)

Référence électronique

Arnaud-Dominique Houte, « Les attentats contre les forces de l'ordre dans la France du XIX^e siècle », *La Révolution française* [En ligne], 1 | 2012, mis en ligne le 29 avril 2013, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lrf/427> ; DOI : 10.4000/lrf.427

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.

© La Révolution française

Les attentats contre les forces de l'ordre dans la France du XIX^e siècle

Attacks against the police in the 19th Century France

Arnaud-Dominique Houte

- 1 Une fois n'est pas coutume, il faut entrer dans les coulisses de la recherche pour expliquer brièvement la genèse et la teneur de cet article. Quand on me proposa de participer à une journée d'études sur l'histoire de « l'attentat », je fus d'abord surpris par l'invitation. Rien, dans mes précédents travaux consacrés au métier de gendarme, ne m'avait mené dans la direction de Cadoudal, de Fieschi ou de Ravachol. Si les gendarmes du XIX^e siècle contribuent parfois à la lutte antiterroriste, ils n'y tiennent, au mieux, qu'un second rôle, généralement obscur, dérisoire plus souvent qu'héroïque¹. Certainement pas de quoi nourrir une communication digne de ce nom. Mais je compris vite que les maîtres d'oeuvre de cette journée d'études n'espéraient pas voir les gendarmes déjouer les attentats ; au contraire, ils s'attendaient à les voir subir des attaques spécifiquement ciblées contre leur uniforme.
- 2 Des attentats contre la gendarmerie ? Il faut dire que le fait est devenu relativement banal dans la Corse des trente dernières années². Depuis 1990, il ne s'est pas passé une année sans qu'un mitraillage ne cible une caserne de gendarmerie. Durant les trois premières semaines de mars 1994, ce sont pas moins de dix brigades qui sont visées ! Encore en 2009, deux façades sont criblées de balles, tandis qu'un troisième bâtiment est attaqué à la voiture piégée. Rarement meurtrières, mais très spectaculaires, ces actions sont devenues le mode opératoire privilégié de nombreux groupes nationalistes qui expriment de cette manière aussi brutale que médiatique leur rejet de « l'oppression coloniale » et de la répression policière³. Elles correspondent parfaitement à la définition moderne de l'attentat, qui cherche à atteindre l'opinion publique en frappant un symbole.
- 3 Il était donc tout à fait légitime de s'interroger sur la généalogie de cette pratique terroriste et d'imaginer que les gendarmes et les policiers du XIX^e siècle étaient des cibles d'attentats. Le fait est que le mot est très fréquemment employé pour désigner les

nombreuses agressions qui frappent les forces de l'ordre : la dénonciation du « lâche attentat » constitue un passage imposé dans les discours hagiographiques qui rendent hommage aux « victimes du devoir ». Reste à savoir quel sens revêtent ces « attentats ». Simples violences destinées à mettre hors d'état de nuire l'agent qui vous fait face ? Règlements de comptes contre celui qui vous a fait condamner ? Dans quelle mesure l'attaque des forces de l'ordre constitue-t-elle *plus* que cela ? Quand et comment devient-elle un message destiné à l'opinion publique ?

- 4 À questions importantes, réponses complexes et hypothèses incertaines... Si l'historiographie des forces de l'ordre, longtemps négligée, connaît de considérables avancées depuis une quinzaine d'années, il reste délicat, sinon prématuré, de se lancer dans un exercice de synthèse⁴. Le problème de la violence qui est employée par les agents, mais aussi à leur encontre, constitue cependant l'un des axes privilégiés par les travaux de fond qui ont renouvelé notre connaissance du sujet policier et gendarmique⁵. Appuyé sur ces solides jalons, il est plus facile d'assumer l'imperfection d'une étude d'ensemble et de faire le pari de sa fécondité.

Les violences indistinctes de la première moitié du XIX^e siècle

- 5 Attaquer les forces de l'ordre : le fait n'a rien de bien exceptionnel dans la France turbulente du premier XIX^e siècle. Mais si l'on considère que l'attentat est un acte dont le sens dépasse sa cible et un événement qui bénéficie d'un écho public, il faut bien reconnaître que ces critères ne sont pas réunis dans les « attentats » (selon le mot d'époque) dirigés contre les policiers et les gendarmes du premier XIX^e siècle.
- 6 Observons d'abord la situation parisienne : si l'on connaît encore mal les violences dont sont victimes les policiers⁶ et si le sort des agents du pouvoir confrontés aux très nombreuses révoltes reste relativement peu étudié⁷, on peut penser, à la lecture de certains témoignages, que l'uniforme suscite moins de respect que de coups... Il est vrai que les forces de l'ordre doivent trouver leur place parmi des populations souvent rétives à leur faire confiance : l'image du policier, comme celle du gendarme, reste associée, sous la Restauration, à la légende noire du « provocateur » ou du « mouchard »⁸. Il est tout aussi vrai que le climat politique et social se prête aux démonstrations de force et aux actes de violence.
- 7 Pourquoi s'en prendre aux forces de l'ordre ? La dynamique de l'affrontement est un facteur décisif : on blesse ou on tue l'agent parce qu'il fait face au mouvement et non parce qu'il est policier ou gendarme. Prenons par exemple les troubles ouvriers qui secouent Paris à l'automne 1840. Dans les premiers jours de septembre, trois sergents de ville esseulés sont chargés de protéger la fabrique d'armes Pilhet que la foule essaye d'investir. Voici les faits tels que les présente *La Presse* :
- « Tous trois, une fois renversés sur le carreau et baignant dans leur sang, furent en butte à ces atroces brutalités que l'on retrouve signalant toujours les violences populaires. C'est ainsi qu'ils furent frappés avec une cruauté incroyable, qu'on leur piétina le corps, qu'on leur frappa à coups de talons de bottes le visage et que, quand la force armée fut venue les arracher à leurs bourreaux, ils ne donnaient plus signe de vie »⁹
- 8 Moins bavard, le rapport du préfet de police évoque plus sobrement les coups de couteaux qui ont tué l'un de ces trois « braves sergents », Petit¹⁰. Mais le journaliste et

l'administrateur s'accordent pour interpréter l'événement comme une « jacquerie » dirigée par des « pillards ». On s'intéresse bien moins à la cible des coups qu'à la nature « cannibale » (sic) de ces violences.

- 9 C'est le même mode de raisonnement qui domine encore, deux mois plus tard, lorsqu'un garde municipal est tué, carrefour de l'Odéon, par un groupe d'ouvriers. « Quel effrayant symptôme de la situation morale de certaines classes que cette facilité à se servir du poignard », explique *La Presse*, qui signale à peine l'identité de la victime¹¹. On colporte le dernier mot du gendarme, « Vous venez de frapper un bon Français... Vive la France ! », qui est exploité par ceux qui retranchent les prolétaires du corps national¹². Peu importe, en revanche, que la cible ait été un représentant des forces de l'ordre.
- 10 La situation est mieux connue en province, grâce à l'étude minutieuse d'Aurélien Lignereux qui a recensé et expliqué près de quatre mille rébellions collectives dirigées contre la gendarmerie. Chiffre considérable auquel il faudrait ajouter un nombre indéterminé de résistances individuelles et d'actions isolées. Même si la courbe de ces affrontements marque une nette tendance à la baisse au cours du premier XIX^e siècle, elle rebondit plusieurs fois, notamment sous la Seconde République. Comment doit-on interpréter ces soubresauts parfois meurtriers¹³ de la colère populaire ?
- 11 Les violences contre les gendarmes se déchaînent généralement dans des circonstances bien spécifiques : conflits politiques, émeutes frumentaires, grèves, rixes, infractions au Code Forestier... et surtout insoumissions au service militaire et arrestations de braconniers. Dans tous les cas, c'est bien le gendarme qui intervient en premier – il n'y a pas de rébellion sans action préalable des forces de l'ordre. Il serait donc abusif de qualifier ces actes d'attentats au sens moderne du terme.
- 12 La fréquence de ces événements inquiète néanmoins les pouvoirs publics. Il est vrai que les rébellions se concentrent essentiellement dans un certain nombre de « mauvais pays » : outre la Corse, qui fait figure de cas particulier, citons les « pays chouans », les Pyrénées, le Massif Central et ses bordures. Dans ces territoires particulièrement rétifs à l'autorité de l'uniforme, les rébellions contre la gendarmerie peuvent prendre une dimension quasiment insurrectionnelle.
- 13 Dans une centaine de cas au moins, les populations ne se contentent d'ailleurs pas de résister aux gendarmes, mais elles vont jusqu'à tenter d'investir leur caserne. N'y a-t-il pas là un changement de nature dans l'action violente ? On pourrait d'autant plus le penser que ces offensives extrêmes se produisent plus souvent dans les régions les plus politisées (l'Ouest surtout) et dans les moments de crise politique, en 1815-1816, puis à la fin de l'été 1830 et, enfin, sous la Seconde République. S'en prendre à la caserne de gendarmerie, n'est-ce pas une manière de prolonger la révolution ?
- 14 C'est peut-être ce qui explique l'émotion des autorités et la lourdeur des condamnations lorsque la caserne de Lençloître, dans la Vienne, est attaquée au terme d'une émeute frumentaire, en 1847¹⁴. Tout se passe comme s'il était devenu plus scandaleux d'attenter aux forces de l'ordre. Les gendarmes eux-mêmes font d'ailleurs preuve d'une plus grande sensibilité : « Quoi ! C'est dans notre temps, dans un siècle de lumières et de progrès, dans un pays placé à la tête de la civilisation que de si épouvantables attentats sont commis ! »¹⁵. Cette réaction outragée de Cochet de Savigny, rédacteur en chef du *Journal de la Gendarmerie*, n'est peut-être pas surprenante, mais elle montre clairement que les attaques dirigées contre les forces de l'ordre revêtent une nouvelle signification à mesure que s'affermis l'autorité de l'Etat.

1851 : entre vengeance, insurrection et jacquerie

- 15 Les résistances républicaines au coup d'Etat de décembre 1851 permettent de mieux analyser les enjeux de l'attaque de caserne¹⁶. Les faits sont tout à fait exceptionnels, puisque l'on recense, dans les régions insurgées, au moins trente-quatre attaques de caserne. Faisant suite à une douzaine d'actes comparables qui s'étaient produits entre 1849 et 1851, le phénomène interpelle. S'agit-il du paroxysme des rébellions du premier XIX^e siècle ou doit-on y lire autre chose ? À qui destine-t-on les coups que l'on porte ?
- 16 Longtemps dominante, une première grille de lecture met en avant la dimension personnelle d'affrontements qui ressemblent beaucoup à des règlements de compte. En témoignent les propos par lesquels les insurgés exprimeraient leur soif de vengeance. À La Garde-Freinet, par exemple, « Monstre de brigadier, tu as fait des rapports contre moi » ; à Bédarieux, « Tu ne nous as pas fait grâce quand tu as verbalisé contre nous » ; même logique dans le Gers, « A chacun son tour ! » ou encore « Nous avons un compte à régler ensemble »¹⁷.
- 17 Maurice Agulhon s'interroge lui-même sur le poids réel de ces « vengeances privées » dont il précise qu'elles « n'ont point toujours été éclaircies aujourd'hui encore »¹⁸. Il est certain que les insurgés de 1851 ont pu être poussés par une logique de représailles, en particulier dans le feu des combats. De là à considérer que l'appétit de vengeance suffit à expliquer les attaques de casernes, il y a un pas que l'on se gardera bien de franchir. Depuis Eugène Ténot, qui a beaucoup fait pour rétablir la vérité des faits, tous les travaux sérieux ont ruiné la vieille légende noire bonapartiste selon laquelle les révoltés de 1851 étaient des repris de justice avides de régler leurs comptes.
- 18 Écoutons les propos désespérés du gendarme Daureu, qui s'étonne d'être couché en joue : « Qu'allez-vous faire malheureux ? Est-ce que je vous ai fait quelque chose pour que vous vouliez m'assassiner ? »¹⁹. Ce que ne veut pas comprendre Daureu, c'est que l'insurrection de 1851 sort du cadre rituel des rébellions. Pourquoi investit-on les casernes ? Certainement pas pour y chercher les gendarmes – la plupart des insurgés acceptent d'ailleurs très bien que ceux-ci s'en aillent sans livrer combat, et la plupart des brigades touchées par l'insurrection ont évité l'affrontement. L'objectif est militaire : tenir la caserne, c'est s'emparer d'une armurerie assez bien pourvue. Mais il est aussi et surtout politique : au même titre que la mairie et la sous-préfecture, la caserne est un lieu de pouvoir qui ne doit pas échapper au contrôle *légitime* des insurgés.
- 19 Pour le dire plus nettement, la prise de contrôle des casernes et les attaques dirigées contre les gendarmes obéissent encore parfois à des intérêts personnels – pourquoi le nier ? – mais ce n'est plus leur trait dominant. Au contraire, et c'est une innovation capitale, on peut frapper et même tuer un gendarme sans qu'il y ait quoi que ce soit de personnel – en visant l'uniforme plutôt que l'homme qu'il recouvre. Mais ces affrontements n'ont pas le caractère isolé, spectaculaire et prémédité des attentats ; ils s'intègrent plutôt à une logique de guerre civile et d'insurrection populaire.
- 20 Au moment où ils se produisent, ce ne sont donc pas des attentats, mais ils auraient pu le devenir dans les semaines et dans les mois qui suivent décembre 1851. C'est un exercice toujours délicat que celui qui consiste à écrire l'histoire avec des si, mais il n'est pas tout à fait vain dans la mesure où il permet de reconstituer l'espace des possibles du moment. Il y a en effet quelque chose de neuf qui attire l'attention : c'est la médiatisation tout à fait

exceptionnelle de ces violences. Dès décembre 1851, la presse rend compte des événements. Et de nombreux publicistes profitent de l'occasion pour délivrer des récits toujours plus détaillés et toujours plus inventifs. Dans tous ces ouvrages, les attaques de caserne posent de sérieux problèmes d'interprétation.

- 21 La première ligne de conduite, c'est de présenter les insurgés comme de vulgaires repris de justice affamés de vengeance. Il devient ainsi facile de déconsidérer les émeutes et de les traiter comme un simple problème d'ordre public. Pour des raisons corporatistes évidentes, la gendarmerie privilégie cette grille de lecture, et la rédaction du *Journal de la Gendarmerie* fait tout pour montrer que les drames et les exploits de décembre n'ont rien d'exceptionnel et qu'ils ne font que prolonger les difficultés passées. Cette démarche a le mérite de la simplicité, mais on sent bien qu'elle n'est pas tout à fait convaincante²⁰.
- 22 Aussi recourt-on à une seconde interprétation, celle de la jacquerie. Dans ce modèle explicatif qui va devenir largement dominant, on comprend mieux l'ampleur du mouvement ; on mesure donc mieux l'intensité du péril et on décrédibilise tout aussi efficacement les insurgés en les présentant comme des paysans arriérés, incapables d'exprimer leurs idées sans passer par la violence. Le succès de cette interprétation étouffe paradoxalement l'analyse proprement politique des faits. Ceux qui dénoncent les sociétés secrètes sont pris au piège : il est impossible de présenter les attaques de casernes comme des attentats prémédités sous peine de voir s'effondrer l'imaginaire de la jacquerie.
- 23 Quant aux républicains, ils préfèrent passer pudiquement sous silence l'histoire trouble des attaques de casernes et des meurtres de gendarmes. Il faut relire Eugène Ténot et les autres récits républicains de décembre 1851 pour voir à quel point l'attaque de caserne pose problème : « au lieu de s'arrêter à cet endroit de la place, la foule continua hélas son périple jusqu'à la caserne ; les protestations du comité ne leur firent pas entendre raison »²¹. Il n'est pas question de revendiquer, ni même d'assumer des attaques qui sont associées à trop d'excès. Quelle que soit la haine qu'inspire le bicorne du gendarme aux républicains du Second Empire, il faut d'ailleurs bien constater qu'aucun appel à la violence ne vient menacer l'uniforme. Même les esprits les plus remontés privilégient la piste du tyrannicide et ignorent l'hypothèse, encore inconcevable, de l'attentat contre les forces de l'ordre²².

Petit détour corse : un laboratoire de l'attentat ?

- 24 Comment évoquer l'histoire des attentats contre les forces de l'ordre sans engager un détour par la Corse ? L'île constitue évidemment un cas particulier dont l'histoire reste d'ailleurs assez mal connue²³. Les gendarmes qui y sont affectés bénéficient d'un statut particulier : pendant une grande partie du XIX^e siècle, les années passées en Corse entrent dans le décompte des « campagnes militaires ». Belle manière d'avouer que le maquis et la montagne ne sont guère pacifiés. Et pour cause : entre 1816 et 1822, ce sont pas moins de 116 gendarmes qui succombent sous les coups des brigands ou des rebelles²⁴.
- 25 Ce bilan tragique ne laisse pas les autorités indifférentes. Conscient qu'une sorte de guérilla mine la Corse, le préfet Suleau demande et obtient l'installation d'un corps auxiliaire, le bataillon des « voltigeurs corses » qui est désormais chargé d'appuyer la gendarmerie. Plus proches des soldats que des forces de l'ordre, ces hommes infléchissent dans un sens bien plus martial les opérations de police qui sont menées contre les

bandits. Dans cette perspective, les violences dirigées contre les gendarmes s'insèrent dans une sorte de guerre larvée.

- 26 Il faut également remarquer que les voltigeurs sont presque exclusivement recrutés parmi les autochtones. Les officiers de gendarmerie le regrettent et dénoncent une dérive qu'ils jugent très fréquente : certains candidats choisiraient de revêtir l'uniforme pour assouvir une vengeance privée sous le couvert légal de leurs missions. En partie fondé, bien que peut-être exagéré, ce reproche montre que les voltigeurs n'ont pas réussi à disparaître derrière leur uniforme : ils restent identifiés par la population comme des individus et non comme les pièces interchangeables d'une institution.
- 27 En formulant ces accusations de partialité (et d'inefficacité), la gendarmerie scelle l'arrêt de mort d'une institution dissoute en 1850. Mais elle entend surtout affirmer sa spécificité. Grâce à une limitation drastique du recrutement autochtone, l'arme parvient plus facilement à afficher une sorte d'anonymat professionnel qui lui vaut une toute relative sécurité. Rares sont les gendarmes qui sont expressément et nommément ciblés par des brigands plus soucieux d'établir leur autorité parmi les populations insulaires. Mieux, c'est parce qu'il obtient « l'assurance qu'il n'avait affaire qu'à la gendarmerie et non à ses ennemis personnels » qu'un bandit accepte de se rendre²⁵.
- 28 Cette apparence de neutralité explique peut-être que la mortalité des unités de gendarmerie diminue et se rapproche de la moyenne nationale au mitan du siècle²⁶. À moins qu'il ne faille mettre en cause la passivité résignée de vieux gendarmes « qui ont femme et enfants et qui n'entendent pas chercher les coups de fusil »²⁷ ? La situation générale de l'île semble de toute façon s'améliorer à partir des années 1850, sans que les raisons de cet apaisement ne soient clairement établies²⁸.
- 29 Ainsi s'explique la surprise teintée d'inquiétude du préfet de Marçay, fraîchement nommé, au début de l'année 1880, et convaincu que les fonctionnaires originaires de la métropole n'ont rien à craindre des Corses, trop occupés à régler leurs propres querelles. Au commandant de gendarmerie Mathieu, qui lui « fait part de ses craintes, avant son départ pour la tournée d'inspection », il tient des propos rassurants : « Nous devons être prudents, mais nous n'avons rien à craindre ». Mais Mathieu essuie plusieurs coups de feu au cours de son voyage. Sérieusement blessé, il perd même l'usage de son bras droit. Échaudé, pour ne pas dire terrorisé, le préfet renforce son escorte et recommande d'instaurer des mesures de sécurité : le fonctionnaire – et tout particulièrement celui qui s'occupe de police²⁹ – est (re)devenu une cible.
- 30 Deux ans plus tard, les gendarmes de Sartène sont à leur tour visés – et tués – par des coups de feu tirés depuis la montagne³⁰. D'autres incidents, moins spectaculaires mais non moins meurtriers, maintiennent un climat troublé dont rend compte le commissaire spécial Sens, en 1887³¹. Contre le stéréotype selon lequel le bandit corse serait « inoffensif pour le continental », il rappelle que « la gendarmerie a longtemps supporté seule le poids de la réprobation des bandits » et qu'elle « a fourni de nombreuses victimes ». Et de conclure que « l'attention ne saurait être sans grand péril portée sur des fonctionnaires civils » – des agents de police que l'on envisage d'envoyer secrètement en Corse³². .
- 31 La tension ne retombe guère dans la dernière décennie du siècle. Les gendarmes subissent périodiquement de nouvelles attaques, presque toujours anonymes et impunies. En témoigne l'attentat qui frappe, à la nuit tombée, deux hommes de la brigade de Moca-Croce, fin 1893. Plusieurs balles ont été tirées, à environ vingt-cinq mètres de distance³³. Aucune n'a fait mouche : tir d'intimidation ?

- 32 L'intention de tuer se manifeste plus clairement en 1897, lors d'une vague d'attentats dont la signification est cependant différente³⁴. L'affaire commence à la fin de l'été, à Sartène : alors qu'ils conduisent un prisonnier, les gendarmes Luciani et Sablayrolles sont pris pour cible par « un individu blotti derrière un rocher ». Les balles frôlent Luciani, tandis que l'homme s'enfuit. Mais il laisse, « à l'endroit même où il s'était posté, un carré de papier placé de façon très apparente sous une pierre, écrit en dialecte corse et contenant des menaces de mort à l'encontre du brigadier Quilichini, d'Aullène, et des gendarmes Luciani et Poggiali, de Sartène ». Un mois plus tard, Quilichini est à son tour la cible d'une attaque armée dont les auteurs restent inconnus.
- 33 Aucun doute, en revanche, sur la portée de ces attentats : leurs auteurs entendent se venger des gendarmes les plus investis dans la lutte contre le banditisme. Poursuivent-ils accessoirement un autre but ? Veulent-ils s'en prendre à l'uniforme, à ce qu'il représente ? L'individu et l'institution se confondent certainement dans l'esprit des brigands, tout à fait conscients de ce que représente leur arrestation pour une carrière de gendarme – gratifications, promotions, médaille militaire, légion d'honneur... « Tiens, voilà la croix ! », hurle le bandit qui abat à bout portant le brigadier qui le poursuivait³⁵. Le fait de tirer sur un gendarme – surtout quand on prend l'initiative du coup de feu et quand on le revendique – dépasse le simple règlement de compte, sans sortir du droit commun.

Dynamite contre forces de l'ordre : le moment anarchiste

- 34 Pour observer de véritables attentats, au sens moderne du terme, il faut attendre l'émergence et la montée en puissance du mouvement anarchiste. Victime d'une très forte répression policière, la mouvance est émiettée en petits groupes locaux plus ou moins bien reliés les uns avec les autres et très divisés sur le choix des moyens d'action et sur les priorités du moment. On sait que la presse anarchiste abrite de très vifs débats sur la violence, sur l'illégalisme ou sur l'action terroriste. Le rapport aux forces de l'ordre ne suscite pas les mêmes échanges. Il va de soi que le « cogne » est un ennemi contre lequel presque tous les coups sont permis.
- 35 Tout commence dans la région lyonnaise, où l'anarchiste Vitre publie un texte intitulé « A la police », dans lequel il annonce l'imminence de représailles contre les agents trop zélés qui sont spécialement chargés de la surveillance des groupes d'extrême-gauche. L'arrestation d'un militant influent, Tricot, déclenche une première opération, le 8 octobre 1883 : en sortant d'une réunion anarchiste, l'agent de police Colomb voit son pantalon prendre feu. « Composition de phosphore dissous dans du sulfure de carbone », le produit discrètement versé sur ses vêtements devait s'enflammer au contact de l'air. Grâce au caleçon long qu'il portait, Colomb est indemne, et les autorités se contentent de signaler la haine qu'il inspirait aux anarchistes³⁶.
- 36 Un an plus tard, presque jour pour jour, une bombe explose sur le rebord d'une fenêtre de la caserne de gendarmerie de Lyon. « La détonation a été violente, les vitres ont été brisées », mais il n'y a guère de dégâts et aucun blessé. Le préfet analyse calmement les intentions des terroristes : « jeter l'épouvante dans un quartier paisible » tout en opérant avec sécurité, dans une rue mal éclairée. « La fenêtre ne paraît pas avoir été choisie

uniquement parce qu'elle dépend de la caserne de gendarmerie, mais aussi et surtout à cause de la facilité qu'elle offrait à l'auteur pour l'exécution de son projet »³⁷.

- 37 Le ciblage des forces de l'ordre devient nettement plus explicite lors de la double explosion du 8 février 1887³⁸. Une première bombe éclate aux abords du Palais de Justice de Lyon, attirant les agents de police au moment où saute un second engin, beaucoup plus puissant. Sept policiers ont été blessés, dont deux grièvement. On soupçonne Vitre, sans avancer de preuve convaincante. Mais les médias s'emparent de l'affaire et expliquent que « les explosions ont été combinées de façon à ce que les préposés à la sûreté publique » en soient les victimes³⁹.
- 38 Les policiers remarquent cependant que les anarchistes sont très divisés sur la portée de cet attentat⁴⁰. Du côté du *Révolté*, on s'abstient d'approuver l'initiative lyonnaise, qui inspire cependant quelques émules à Paris. En novembre 1888, une cartouche de dynamite est glissée sous la porte du commissariat des Archives ; elle n'explose pas. Même opération, réussie cette fois, en décembre, devant le poste de police de la rue de la Perle. Au printemps suivant, trois autres attentats visent les commissariats de la rue de la Cerisaie, de la rue des Colonnes et de Levallois-Perret⁴¹. À chaque fois, les dégâts sont mineurs, et l'écho médiatique reste faible. L'opinion publique ne trouve pas matière à s'émouvoir, d'autant qu'une large frange de la presse suspecte des manipulations policières.
- 39 Les nouvelles vagues d'attentats qui se succèdent au cours des années suivantes ne changent pas les données du problème. Le fait est que les bombes sont trop modestes pour retenir l'attention des médias. Ainsi s'explique le silence qui entoure la tentative d'attentat de Saint-Ouen, où deux cartouches de dynamite avaient été disposées contre le mur de la caserne de gendarmerie⁴². Les anarchistes ardennais ne rencontrent pas plus d'écho quand ils réussissent à faire sauter, à l'été 1891, les caves des casernes de gendarmerie de Revin et de Charleville. Moqueur, *Le Père Peinard* évoque « deux gros pétards qui n'ont pas pété bien fort » et conclut : « La gendarmerie, pour se donner des airs, a voulu son coup de dynamite »⁴³. Quant à la presse locale, elle condamne naturellement les faits, mais ne leur accorde guère d'importance. Commises en juin, les deux attaques ne sont même pas citées dans l'éditorial que *L'Echo de Givet* consacre à la menace terroriste, le 2 août. « Quand on est quelqu'un, il faut se protéger », y lit-on⁴⁴. Manifestement, la gendarmerie n'a pas encore accédé à cette dignité... À moins qu'elle ne soit une cible trop évidente.
- 40 À la médiocrité des explosions s'ajoute, en effet, l'incertitude sur le mobile des attentats et sur l'enjeu réel d'attaques que l'on assimile encore volontiers à de simples règlements de compte. Ainsi que le remarque Vivien Bouhey, les attaques de policiers et de magistrats reflètent un glissement de l'attentat vers la « vendetta » qui témoigne lui-même du « repli identitaire » des anarchistes et de leur volonté de punir ou d'intimider leurs adversaires directs. C'est ainsi que Ravachol et ses comparses visent, à travers le poste de police de Levallois qu'ils essaient à deux reprises de faire exploser, la personne du commissaire Guilhem, qui a arrêté plusieurs de leurs compagnons⁴⁵. L'hypothèse du règlement de compte est privilégiée de la même manière par l'inspecteur chargé de conduire l'enquête sur l'explosion qui vise la caserne d'Ivry, en mars 1892 :
- « d'après l'opinion publique à Ivry, il semble que la tentative commise contre la gendarmerie n'ait qu'un rapport indirect avec les menées anarchistes ; les habitants sont plutôt portés à croire à un acte de vengeance particulière exercée par une personne ayant à se plaindre, à tort ou à raison, de la gendarmerie. L'auteur

n'aurait-il pas profité des nombreux crimes commis depuis quelques temps pour faire retomber sur un groupe l'acte d'un seul ? »⁴⁶

- 41 Le mois suivant, des faits plus graves se produisent à Angers. Au milieu de la nuit, une cartouche de dynamite explose à la fenêtre du commissariat de police. Les éclats blessent un agent. Aussitôt, *Le Petit Journal* avance la thèse de la « vengeance personnelle », qui viserait le brigadier Duvy, « dont le bureau est placé tout proche de la fenêtre » et qui travaille habituellement la nuit⁴⁷. L'enquête montre cependant qu'il s'agissait d'une « véritable bombe explosive » : « aujourd'hui, on croit à la fois à la vengeance et au complot anarchiste », conclut l'inspecteur Delahaye⁴⁸.
- 42 Car les anarchistes se radicalisent. L'attentat de la rue des Bons-Enfants constitue à cet égard une rupture. Les événements du 8 novembre 1892 ont souvent été racontés⁴⁹. On sait comment le jeune Emile Henry, ému par les grèves de Carmaux, décide de venger à sa manière le mouvement ouvrier. Il prépare un colis piégé qu'il dépose avenue de l'Opéra, face à l'immeuble de la Société des Mines. Mais le paquet est repéré et transporté jusqu'au poste de police de la rue des Bons-Enfants. C'est là qu'il explose, provoquant la mort de cinq policiers.
- 43 Si les forces de l'ordre sont stricto sensu des victimes accidentelles, nombreux sont ceux qui considèrent que le hasard fait bien les choses. « Ce sont toujours nos ennemis », dira Emile Henry lui-même, tandis que les anarchistes de la rue Pascal seraient, d'après un agent infiltré dans leurs rangs, « enchantés que la bombe portée ailleurs qu'à l'endroit déterminé ait éclaté dans un milieu policier »⁵⁰. Plusieurs voix dissidentes s'élèvent pour dénoncer la violence meurtrière ; d'autres, parmi lesquels Emile Henry lui-même, jugent que les forces de l'ordre ne sont pas les meilleures cibles⁵¹.
- 44 La médiatisation de l'attentat de la rue des Bons-Enfants conforte pourtant les partisans de la violence. L'attentat a eu un considérable retentissement, y compris hors de France, et l'opinion offre un hommage solennel aux « victimes du devoir ». Funérailles grandioses, oraison funèbre prononcée par le ministre de l'Intérieur et discours enflammé du préfet de police : « l'horreur de l'attentat a soulevé un tel cri d'indignation et de colère que ce deuil est devenu un deuil public »⁵². Idée capitale qui scelle, selon Quentin Deluermoz, « l'apothéose du processus » d'intégration des agents de police : c'est désormais la société toute entière qui est touchée lorsque les forces de l'ordre sont agressées.
- 45 La bombe d'Emile Henry a donc atteint son but, mais elle reste isolée. La vigilance policière s'est-elle renforcée ? Est-ce que l'impitoyable répression judiciaire porte ses fruits ? Toujours est-il que les ultimes tentatives d'attentats signalées dans les archives se soldent désormais par des bilans dérisoires. C'est ainsi que l'on désarme sans mal un « petit pétard » devant un poste de police amiénois, en décembre 1893. Un an plus tard, « un engin explosif » éclate face à la gendarmerie de cette même ville, fêlant à peine une vitre⁵³. Rien de bien méchant non plus à Saint-Etienne, où une bombe vise la caserne de gendarmerie, en octobre 1894. Quant aux rares tentatives ultérieures, elles ne retiennent guère l'attention des autorités : le temps des attentats à la dynamite s'achève plus vite qu'il n'a commencé.

« Au nom de la liberté, je te casse la tête »

- 46 On observe, dans le même temps, que les rébellions contre les forces de l'ordre diminuent considérablement. Si l'on ne dispose pas de chiffres d'ensemble pour la gendarmerie, on sait que les attaques contre la police parisienne ont été divisées par cinq en trente ans, entre 1882 et 1913⁵⁴ ! Les violences n'ont pas disparu, mais elles sont devenues l'apanage des « apaches », rejetés aux marges de la société, en guerre ouverte contre l'autorité légale. Redoutées par les policiers, ces agressions peuvent-elles prendre une signification politique⁵⁵ ?
- 47 Tout commence avec Clément Duval, jugé en janvier 1887 pour vol, incendie et tentative de meurtre à l'encontre du brigadier Rossignol. Voici le récit des faits, tel que le dresse le président de la cour d'assises : « L'agent déclina sa qualité de brigadier de la Sûreté et vous arrêta au nom de la loi. Vous lui répondîtes : Ah canaille ! Au nom de la liberté, je te casse la tête. Et vous le frappâtes de huit coups de poignard avec l'intention de donner la mort ». Ce que nie Duval, qui prétend avoir voulu protéger sa fuite en blessant l'agent⁵⁶. Mais la formule fait son chemin dans l'opinion, où elle impose l'image d'un anarchiste en guerre totale contre l'autorité.
- 48 Quelques affaires troubles attirent également l'attention des services spécialisés dans la lutte contre les anarchistes, mais les menaces et les agressions qui visent certains agents de police n'ont généralement pas de véritable signification politique⁵⁷. Arrêté pour avoir placé un engin explosif au domicile de l'agent Roux, du commissariat de Boulogne-sur-Mer, Albert Cusset, « anarchiste déclaré et signalé », « donne pour raison que Roux l'a arrêté plusieurs fois et qu'il n'a pas eu pour lui tous les égards qui lui sont dûs »⁵⁸. Règlement de compte ? Mais l'affaire se complique avec l'évocation du mystérieux « Monsieur Paul », qui lui aurait remis de l'argent pour financer l'engin explosif⁵⁹. Peu importe la véracité de ces allégations, l'essentiel est bien que la police explore la piste du complot.
- 49 Il faut cependant attendre l'hiver 1898 pour retrouver un véritable attentat dirigé contre la police, et non plus contre un policier. Typographe déjà condamné en 1891, Georges Etiévant n'est pas un inconnu dans le milieu anarchiste, mais il est surpris, à sa sortie de prison, du faible intérêt que lui accordent ses anciens camarades. « Décidé à prouver qu'il était toujours redoutable », « las de la vie » selon les informateurs de la police, il prépare un coup d'éclat et tente de tuer un agent de police⁶⁰. Arrêté, pris pour un fou, il récidive en tirant six coups de feu depuis sa cellule !
- 50 Sans tuer qui que ce soit, il proclame haut et fort ses intentions : « J'ai choisi les gardiens de la paix pour mes victimes parce qu'ils sont les représentants de l'autorité. La seule chose que je regrette, c'est de ne pas en avoir tué plus ». Soucieux d'être bien compris, il insiste également auprès du commissaire de police qui l'interroge : « Je n'avais aucun grief personnel contre mes victimes que je considère comme des hommes inconscients »⁶¹. Publié dans la presse, qui en cite de larges extraits, ce discours est toutefois présenté comme un signe d'aliénation. Etiévant reste isolé, y compris au sein du mouvement anarchiste, qui proteste contre son exécution, mais qui oublie assez vite l'affaire⁶².
- 51 Il est d'ailleurs significatif que le nom d'Etiévant ne soit pas cité, douze ans plus tard, à l'été 1910, lorsque la « fièvre liabouviste » s'empare de la capitale. L'épisode est célèbre : tout commence avec la libération de Jean-Jacques Liabeuf, cordonnier condamné pour

proxénétisme et qui proteste à grands cris de son innocence⁶³. Après s'être fait fabriquer de spectaculaires brassards de fer hérissés de pointes qui lui permettent d'échapper aux empoignades policières, il se met à rechercher Ferrier, l'agent qui l'a arrêté. Interpellé, rue Aubry-le-Boucher, par d'autres agents, il en tue un, Deray, et en blesse plusieurs autres. Finalement emprisonné, il déclare : « si je pouvais prendre la tête de tous vos flics, je n'hésiterais pas une seconde »⁶⁴.

- 52 Peu banal, le fait divers n'a cependant rien de politique. Mais Gustave Hervé et l'équipe de *La Guerre Sociale* contribuent à déplacer le débat. « C'est un apache, c'est entendu », écrit Hervé, mais, « à nous mêmes révolutionnaires, il a donné un bel exemple de courage »⁶⁵. Poursuivi pour cet article, le tribun révolutionnaire se sert du procès comme d'une tribune : « Il y a deux accusés, moi et la police », explique-t-il, avant de laisser Georges Yvetot fulminer contre « les ignobles individus qui peuplent la flicaille »...
- 53 Liabeuf a-t-il commis un crime politique ? La question est ignorée ou réfutée par l'essentiel de la presse, *Petit Journal* en tête : « il faut se dire et se répéter que Liabeuf qui s'affirmait victime d'une injustice avait tué un innocent »⁶⁶. Mais les anarchistes et une frange du mouvement social font part de leur sympathie à l'égard de Liabeuf et de leur rejet de la police des moeurs. Les informateurs de la police s'en inquiètent : « il devient de bon ton dans des milieux qui pourtant sont assez éloignés des idées libertaires d'attaquer la police et de considérer comme justifiée sinon louable toute violence envers les agents »⁶⁷.
- 54 C'est dans ce contexte qu'émerge l'étrange mouvement « liabouviste » – ainsi désignent-on les individus qui entendent venger Liabeuf – exécuté le 1^{er} juillet 1910 – en s'en prenant à des agents. « Je vais enfin venger Liabeuf ! », s'écrie un jeune vagabond qui tire sur un policier. « Encore un flic de crevé, c'est pas un mal, on en descendra bien d'autres », dit-on ailleurs⁶⁸. D'autres attentats sont signalés, rue de Réaumur, mais aussi à Levallois-Perret, où l'on place des bombes au domicile d'un agent, et même à Saint-Quentin, dans l'Aisne, où plusieurs agents sont attaqués par des jeunes gens se réclamant de Liabeuf.
- 55 Cet accès de fièvre éphémère exprime-t-il autre chose que « le besoin de violence verbale et physique d'une petite minorité », selon le jugement sévère de Victor Serge, qui qualifie d'ailleurs Liabeuf de « desperado » et qui récuse la valeur politique de son attentat⁶⁹ ? Même si Bonnot incarne peut-être la « dernière génération des liabouvistes », ses exploits tragiques contribuent avant tout à faire basculer encore plus franchement l'anarchisme du côté de la délinquance de droit commun⁷⁰. Au début des années 1920, comme le rappelle Karine Salomé à propos de l'attentat de Germaine Berton, « la qualification d'anarchiste suffit désormais à classer le crime dans le registre des faits divers et des crimes crapuleux »⁷¹. Loin de se hisser à la hauteur de l'attentat, les attaques dirigées contre les forces de l'ordre auront au contraire ravalé leurs auteurs au rang de vulgaires apaches.
- 56 « Son fantôme poursuit les flics. Il les esquinte ». Ainsi Robert Desnos évoque-t-il la figure de Liabeuf dans un poème de 1944 qui se glisse dans un recueil de vers argotiques au côté de plusieurs textes de résistance⁷². Au même moment, les attentats contre les policiers et contre les gendarmes connaissent un essor sans précédent. Depuis 1942, les forces de l'ordre sont devenues une cible de choix pour les résistants. Moins protégés que les Allemands, qui n'hésitent pas à prendre des otages et à les exécuter quand les leurs sont atteints, les agents français sont visés en tant que représentants de Vichy et de la politique de collaboration – mais ils sont surtout attaqués parce qu'ils mènent une féroce

répression contre les groupes de résistance. Tout montre que les gendarmes visés ne sont pas choisis au hasard⁷³.

- 57 Où l'on voit, une fois encore, que même aux yeux de ses adversaires les plus déterminés, la police garde toujours un visage, qu'elle n'est pas suffisamment impersonnelle pour que le moindre agent puisse servir de cible anonyme et interchangeable. C'est ce que montre, en définitive, ce long survol historique : s'il est aussi difficile de repérer des attentats dirigés contre les forces de l'ordre dans l'histoire du XIX^e siècle, c'est parce que l'institution policière commence seulement à exister indépendamment de ses agents.

NOTES

1. Grand chasseur d'anarchistes, l'inspecteur Rossignol se moque souvent de l'incompétence des gendarmes et de leur incapacité à "flairer" la proie ; Gustave ROSSIGNOL, *Mémoires de Rossignol, ex-inspecteur de la Sûreté*, Paris, Ollendorf, 1900.
2. Une précieuse synthèse récapitulative a été publiée dans *L'Humanité* du 25 octobre 2004.
3. Entre 1975 et 1998, ce sont tout de même sept gendarmes et cinq policiers qui ont été tués au cours d'attentats perpétrés par les différents groupes nationalistes.
4. Il serait trop long d'en dresser l'inventaire. Citons seulement, du côté de la gendarmerie, Jean-Noël LUC (dir.), *Guide de recherche en histoire de la gendarmerie*, Vincennes, SHD, 2005. Et du côté de la police : Jean-Marc BERLIÈRE, Catherine DENYS, Dominique KALIFA et Vincent MILLIOT (dir.), *Métiers de police. Être policier en Europe, 18^e-20^e siècles*, Rennes, PUR, 2008. Soutenu par l'ANR, le programme CIRSAP (« circulation des savoirs policiers ») a également permis de rassembler de nombreuses initiatives dispersées.
5. Ce thème central a fait l'objet d'une présentation croisée au séminaire de recherche « Histoire de la Gendarmerie » de Jean-Noël Luc (Paris IV-Sorbonne). Les actes en ont été publiés sous le titre « Les fragiles naissances du maintien de l'ordre », *Déviance et Société*, vol. 32, 1, 2008.
6. Il existe curieusement assez peu de travaux récents sur Paris. Le cas lyonnais est mieux connu : Alexandre NUGUES-BOURCHAT, *La police et les Lyonnais au XIX^e siècle*, Grenoble, PUG, 2010, notamment p. 379-382. L'ouvrage se concentre sur la première moitié du siècle ; il confirme la présence d'une assez forte conflictualité entre polices et populations.
7. Fabien CARDONI, *La Garde Républicaine, d'une République à l'autre, 1848-1871*, Rennes, PUR, 2008.
8. Annie LAUCK, *Les Représentations de la police parisienne de la Restauration à la monarchie de Juillet*, thèse d'histoire, dir. Alain Corbin, Université Paris 1, 1996, dact.
9. *La Presse*, 5 septembre 1840.
10. Quentin DELUERMOZ, *Les policiers en tenue dans l'espace parisien (1854-1913) : la construction d'un ordre public*, thèse d'histoire, dir. Dominique Kalifa, Université Paris 1, 2006, dact.
11. *La Presse*, 23 octobre 1840.
12. *Mémorial de la gendarmerie : livre d'or de la Gendarmerie nationale, 1791-1912*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1915, p. 181.
13. Pour s'en tenir aux seules rébellions collectives, Aurélien Lignereux recense 95 gendarmes tués et 280 blessés graves entre 1800 et 1851 – la majorité des victimes ayant succombé sous le Premier Empire, période la plus meurtrière ; Aurélien LIGNEREUX, *La France rébellionnaire. Les résistances à la gendarmerie, 1800-1859*, Rennes, PUR, 2008.

14. Frédéric CHAUBAUD, *Les criminels du Poitou. Les monstres, les désespérés, les voleurs*, La Crèche, Geste Editions, 1999, p. 179-181.
15. *Journal de la Gendarmerie*, novembre 1846.
16. Une analyse comparable pourrait partiellement s'appliquer à la Commune de Paris, qui brouille de la même manière la signification des attentats dirigés contre les forces de police. Qu'il s'agisse des gendarmes otages de la rue Haxo ou du sous-brigadier Vincenzini, lynché par la foule, le 26 février 1871, on peine à démêler la violence politique de la violence ordinaire ; Quentin DELUERMOZ, *op. cit.*, p. 276-280.
17. Christian ESTÈVE, « Gendarmerie et police de la chasse, 1830-1851 », dans Jean-Noël Luc (dir.), *Gendarmerie, Etat et société au XIX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 237-251.
18. Maurice AGULHON, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution au Second Empire*, Paris, Seuil, 1979, p. 450 sq.
19. Eugène TÉNOT ; *La province en décembre 1851. Etude historique sur le coup d'Etat*, Paris, Le Chevalier, 1868.
20. On se permettra de renvoyer à notre article, « La gendarmerie au miroir de Décembre. Cochet de Savigny et la légitimation du coup d'Etat », dans Sylvie Aprile, Nathalie Bayron, Laurent Clavier (dir.), *Comment meurt une République : autour du 2 décembre 1851*, Paris, Créaphis, 2004, p. 201-210.
21. Eugène TÉNOT, *op. cit.*, notamment p. 36 et 115.
22. Sylvie APRILE, *Le siècle des exilés. Bannis et proscrits de 1789 à la Commune*, Paris, CNRS Editions, 2010.
23. Parmi de rares travaux récents, René BOURGEOIS et Gérard LUCIANI, *Gendarmes en Corse sous la Restauration*, Grenoble, PUG, 2001 ; Vincent OSSADZOW, *Le bataillon de voltigeurs corses, 1822-1850*, maîtrise, dir. Jean-Noël Luc, 2000, dact.
24. AN, BB¹⁸ 1097, "Précis des opérations de la gendarmerie en Corse et des pertes qu'elle a éprouvées", 30 avril 1823.
25. AN, F⁷ 12849, rapport du colonel de la 17^e légion, 27 mars 1873.
26. En l'absence de sources continues et fiables, il faut se fier au *Livre d'Or* (*op. cit.*) qui est extrêmement incomplet mais qui ne cite que trois noms de gendarmes tués entre 1852 et 1870.
27. AN, F⁷ 12849, lettre du préfet de Corse au ministre de l'Intérieur, 30 novembre 1874.
28. Stephen WILSON, *Vendetta et banditisme en Corse au XIX^e siècle*, Albiana, A Messagera, 1995. Il semble que la loi du 10 juin 1853 restreignant le port d'armes ait eu un effet très sensible. Mais elle fait l'objet de vives critiques et est abrogée au début de la Troisième République ; Jean-Paul PELLEGRINETTI et Ange ROVERE, *La Corse et la République, de la fin du Second Empire au début du XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2004.
29. AN, F⁷ 12849, lettre du préfet de Corse au ministre de l'Intérieur, 2 avril 1880. Le préfet demande expressément au ministre de déguiser l'envoi des crédits spécialement destinés à la lutte contre le brigandage : « ce mandat arrivant mensuellement ne manquerait pas de donner l'éveil et de me signaler aux bandits ; on m'assure que je risque beaucoup ».
30. AN, F⁷ 12849, lettre du préfet de Corse au ministre de l'Intérieur, 16 décembre 1882.
31. Ce sont notamment des menaces de mort qui sont adressées au capitaine de gendarmerie commandant l'arrondissement de Sartène ; AN, F⁷ 12849, rapport du capitaine de gendarmerie au préfet, 27 juin 1887. Une dizaine de jours plus tôt, deux gendarmes de la brigade de Sartène avaient été attaqués, l'un d'eux tué.
32. AN, F⁷ 12849, rapport du commissaire spécial au ministre de l'Intérieur, 16 janvier 1887
33. AN, F⁷ 12849, rapport du colonel de gendarmerie au préfet de Corse, 4 décembre 1893.
34. AN, BB¹⁸ 2051, note du parquet de Bastia au préfet de Corse, 30 novembre 1897.
35. L'épisode se déroule le 29 juin 1895 dans la montagne d'Ocana ; *Le Livre d'Or... op. cit.*, p. 285.
36. AN, F⁷ 12516, lettre du préfet du Rhône au ministre de l'Intérieur, 9 octobre 1883.

37. AN, F⁷ 12516, lettre du préfet du Rhône au ministre de l'Intérieur, 23 octobre 1884.
38. AN, F⁷ 12516, lettre du préfet du Rhône au ministre de l'Intérieur, 9 février 1887.
39. *Le Petit Journal*, 13 février 1887 ; *Le mot d'ordre*, 11 février 1887.
40. AN, F⁷ 12516, rapport du commissaire spécial de Marseille, 24 février 1887.
41. Vivien BOUHEY, *Les anarchistes contre la République, 1880-1914. Contribution à l'histoire des réseaux sous la Troisième République*, Rennes, PUR, 2009, p. 156-157.
42. AN, F⁷ 12516, rapport du commissaire de police de Saint-Ouen, 3 mars 1892. Le commissaire précise que tous les gendarmes étaient absents de la caserne et que la charge explosive n'a pas sauté.
43. *Le Père Peinard*, 5 juillet 1891.
44. *L'Echo de Givet*, 2 août 1891. Les attentats de Revin et de Charleville sont commentés dans les éditions du 14 et du 28 juin.
45. L'affaire est évoquée en détail par Vivien BOUHEY, *op. cit.*, p. 219-220.
46. AN, F⁷ 12516, note d'enquête anonyme, 28 mars 1892.
47. *Le Petit Journal*, 7 avril 1892.
48. AN, F⁷ 12514, rapports de l'inspecteur Delahaye, 6 et 15 avril 1892.
49. John M. MERRIMAN, *Dynamite club : l'invention du terrorisme à Paris*, Paris, Tallandier, 2009, p. 104-108.
50. AN, F⁷ 12516, note d'enquête anonyme, 11 novembre 1892.
51. « Devons-nous nous attaquer seulement aux députés qui font les lois contre nous ? Aux magistrats qui appliquent ces lois ? Aux policiers qui nous arrêtent ? Je ne le pense pas. Tous ces hommes ne sont que des instruments n'agissant pas en leur propre nom » ; déclaration d'Emile Henry devant la cour d'assises de Paris, 28 avril 1894. Cité par Jean MAITRON, *Ravachol et les anarchistes*, Paris, Gallimard, 1992. C'est ainsi qu'Emile Henry explique sa décision de frapper aveuglément le milieu bourgeois, lors de l'attentat du café Terminus.
52. Cité par Quentin DELUERMOZ, *op. cit.*, p. 515-516.
53. AN, F⁷ 12515, rapport du commissaire spécial d'Amiens, 20 décembre 1893 ; rapport du chef d'escadron de la Somme, 2 novembre 1894.
54. On passe de 5 500 à 1 200 rébellions annuelles ; Quentin DELUERMOZ, *op. cit.*, p. 468.
55. En témoigne notamment « La médaille de mort », un récit édifiant composé par le gardien de la paix Eugène Corsy à la suite du décès de l'un de ses camarades ; Quentin DELUERMOZ, *Chroniques du Paris-Apache (1902-1905)*, Paris, Le Mercure de France, 2008.
56. Marianne ENCKELL (éd.), *Moi Clément Duval, bagnard et anarchiste*, Paris, Editions Ouvrières, p. 18-19.
57. « C'est le fait de souteneurs et de repris de justice », conclut-on ainsi à propos d'une agression préméditée qui vise le brigadier Richard de la police de sûreté de Reims ; AN, F⁷ 12514, rapport du commissaire spécial de Reims, 26 décembre 1894.
58. AN, F⁷ 12515, rapport du chef d'escadron du Pas-de-Calais, 13 juin 1894. On précise toutefois que le colis aurait pu tuer l'agent si la mèche ne s'était pas étouffée.
59. V. BOUHEY, *op. cit.*, p. 279-280.
60. AN, F⁷ 12516, note anonyme du 17 juin 1898.
61. *Le Petit Parisien*, 20 janvier 1898 ; *Le Temps*, 19 janvier 1898.
62. « Son acte m'apparut plus comme un geste de désespoir que comme un acte de propagande », écrit Jean Grave ; Jean GRAVE, *Quarante ans de propagande anarchiste*, Paris, Flammarion, 1973, p. 285.
63. Armand FLASSCH, *Liabeuf, l'homme aux brassards de fer*, Paris, Bernardin-Béchet, 1930 ; Yves PAGÈS, *L'homme hérissé. Liabeuf, tueur de flics*, Paris, L'Insomniaque, 2001 ; Dominique KALIFA, *L'encre et le sang. Récits de crime et société*, Paris, Fayard, 1995, p. 181-187.

64. Cité par A. FLASSCH, *op. cit.*, p. 38. à son procès, Liabeuf avouera toutefois certains regrets et précisera qu'il n'en voulait qu'à l'agent Deray ; Georges CLARÉTIE, *Drames et comédies judiciaires, chroniques du palais*, Berger-Levrault, 1910, p. 175.
65. Gustave HERVÉ, « L'exemple de l'apache », *La Guerre Sociale*, 12 janvier 1910.
66. Anne-Claude AMBROISE-RENDU, *Petits récits des désordres ordinaires. Les faits divers dans la presse française des débuts de la Troisième République à la Grande Guerre*, Paris, Seli Arslan, 2004, p. 290-299.
67. AN, F⁷ 12723, note anonyme, 8 juin 1910.
68. Armand FLASSCH, *op. cit.*, p. 48.
69. Victor SERGE, *Mémoires d'un révolutionnaire et autres écrits politiques*, Paris, R. Laffont, 2001, p. 525.
70. Selon la formule d'Yves PAGÈS, *op. cit.*, p. 137.
71. Karine SALOMÉ, « La terroriste, une nouvelle figure de la femme criminelle ? Laure Grouvelle, Germaine Berton », dans *Figures de femmes criminelles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 62.
72. Robert DESNOS, « Rue Aubry-le-Boucher », *A la caille*, 1944.
73. En témoigne cette affaire où les résistants arrêtent des gendarmes et les relâchent très pacifiquement une fois que ceux-ci ont décliné leur identité : « nous ne voulons que le maréchal des logis Bon, nous lui ferons la peau » ; SHD, 60^E 476, rapport du chef de brigade de Liancourt, 2 mars 1944.

RÉSUMÉS

La police et la gendarmerie sont-elles des cibles d'attentats dans la France du XIX^e siècle ? Il est facile de citer d'innombrables attaques dirigées contre les forces de l'ordre. Mais il est plus difficile de comprendre le sens que revêtent ces violences. Durant la première moitié du XIX^e siècle, il s'agit généralement de simples résistances à l'autorité, souvent compliquées de règlements de comptes. Malgré sa spécificité, le cas corse obéit à des logiques voisines. Il faut attendre la fin du siècle et l'intégration sociale des forces de l'ordre pour observer de véritables attentats qui visent moins le policier lui-même que son uniforme, le symbole qu'il représente. Mais le sens de ses actes se dissout toujours dans une incertitude quant au véritable but de l'agresseur : cible trop évidente, l'agent de l'autorité ne peut pas être une simple victime d'attentat.

Are the French police and Gendarmerie officers particular targets of violence in the 19th century? Many examples of such attacks exist, but it is difficult to interpret their true meaning. During the first half of the 19th century, these tend to reflect a more resistance to authority, often made more complex by gangs' settling scores. Indeed this is similar to the Corsica situation, notwithstanding its local specificity. Only towards the end of the century, and following the social integration of police and gendarmerie forces, do attacks become less directed towards individual officers than the entity they embody. However the attackers' real motives remain uncertain: too obvious a target, a police or a gendarmerie officer cannot be like any other individual victim.

INDEX

Mots-clés : attentat, Corse, France, gendarmerie, police, XIXe siècle

Keywords : Corsica, France, police, nineteenth century

AUTEUR

ARNAUD-DOMINIQUE HOUTE

Centre de Recherche en Histoire du XIX^e siècle, Paris I – Paris IV

arnaudhoute@aol.com